

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN**

**COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 11 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le onze juillet à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le six juillet deux mil vingt-quatre s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. CARRÉE Joël, M. LEMOINE Gervais, Mme. LEMOINE Virginie, M LE COUEDIC Christian, MMS LUCAS Isabelle, BALAVOINE Nadine, M MOIGNO Philippe, HAMON Patrick

EXCUSÉS : Mme GUILLEMIN Séverine a donné pouvoir à Mme LEMOINE Virginie
Mme MORAND Jennifer
Mme DAUNY Odile

SECRETAIRE DE SÉANCE : LUCAS Isabelle

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h00

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024

Approuvé à l'unanimité des membres présents

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Pour 9

Abstention : 0

Ordre du jour

- ✓ Décision modificative budget principal n° 1
- ✓ Etalement des IRA dans le cadre du refinancement de la dette bancaire
- ✓ Orange : accord de principe pour l'étude du déploiement d'une antenne relais
- ✓ Devis travaux bâtiments
- ✓ Accord de principe orange
- ✓ Contrat entretien maintenance lave-vaisselles
- ✓ Avis parc éolien de Saint-Martin

Monsieur le maire demande l'ajout de deux éléments à l'ordre du jour :

- ✓ Ligne de trésorerie : renouvellement
- ✓ Remplacement de l'ordinateur des élus

Ces deux points seront débattus à la suite de l'ordre du jour initial

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Pour 9

Abstention : 0

- **Délibération n°1 1 07 2024**

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Trésorier nous demande de procéder à des opération d'ordre budgétaire (chapitre 041) pour transférer des frais d'étude (compte 203) au compte travaux encours (231) dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg 1^{er} tranche

La décision modificative de présente ainsi

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	2 443.57 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	2 443.57 €	0.00 €
D-1323 : Départements	23 831.16 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	11 235.70 €	0.00 €	0.00 €
D-458102 : AMENAGEMENT DU BOURG	59 831.16 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 235.70 €
R-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	0.00 €	59 831.16 €	0.00 €
R-458202 : AMENAGEMENT DU BOURG	0.00 €	0.00 €	23 831.16 €	0.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	83 662.32 €	11 235.70 €	83 662.32 €	11 235.70 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 443.57 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 443.57 €
D-1323 : Départements	0.00 €	23 831.16 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	23 831.16 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	11 235.70 €	0.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	11 235.70 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	11 235.70 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 831.16 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	11 235.70 €	0.00 €	0.00 €	59 831.16 €
D-458102 : AMENAGEMENT DU BOURG	0.00 €	59 831.16 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458102 : AMENAGEMENT DU BOURG	0.00 €	59 831.16 €	0.00 €	0.00 €
R-458202 : AMENAGEMENT DU BOURG	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 831.16 €
TOTAL R 458202 : AMENAGEMENT DU BOURG	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 831.16 €
Total INVESTISSEMENT	94 898.02 €	94 898.02 €	97 341.59 €	97 341.59 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal

- **ADOpte** à l'unanimité la proposition de Mr Le Trésorier

Elus 11

Présents :8

Votants : 8

Pour 9

Abstention :0

- **Délibération n°2 11 07 2024**

ETALEMENT DES IRA DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT DE LA DETTE BANCAIRE

Vu le budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes

Vu la délibération du 10 mai 2021 autorisant le Maire à procéder aux opérations de restructuration de la dette

Vu le contrat de prêt CP1690 conclu avec le Crédit Agricole le 07 02 2022 et relatif au refinancement des emprunts C05403 et C05404

Il est rappelé que la commune de Merléac avait décidé une opération de refinancement de sa dette bancaire avec le Crédit Agricole par conclusion du contrat de prêt CP1690 conclu le 07 02 2022 et impliquant le remboursement anticipé des emprunts C05403 et C05404.

Ce remboursement anticipé a généré des IRA Indemnités de remboursement anticipé contractuelles qui doivent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation.

Les emprunts C05403 et C05404, souscrits en 2008, d'une durée de 30 ans (jusqu'en 2038), présentaient donc en 2022 une durée résiduelle de 16 annuités.

En 2021, à la suite des regroupements d'emprunts, il a été omis de procéder à l'étalement des IRA capitalisés à hauteur de 177 752,66€ et ce pendant les années restantes de la durée initial de l'emprunt restant à courir avant la renégociation.

Il est donc demandé au conseil municipal de régulariser cet oubli en étalant les IRA d'une valeur de 177 752,66 € de 2022 à 2038 comme suit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- DECIDE de procéder à l'étalement des IRA capitalisées pour un montant total de 177 752,66, des emprunts C05403 et C05404 sur leur durée résiduelle de 16 annuités à la date du 07 02 2022.

- DECIDE d'appliquer un rattrapage en 2024, suite à l'omission constatée, entre 2022 et 2023

Cet étalement se traduira par les écritures suivantes :

EXERCICE 2024

Recettes d'ordre d'investissement

c/4817 – Pénalités de renégociation de la dette : $3 \times 11\,109,54 \text{ €} = 33\,328,62\text{€}$

Dépenses d'ordre fonctionnement

c/686 – Dotations aux amortissements des charges à répartir : $3 \times 11\,109,54 \text{ €} = 33\,328,62\text{€}$

EXERCICES SUIVANTS JUSQU A AMORTISSEMENT INTEGRAL

Recettes d'ordre d'investissement

c/4817 – Pénalités de renégociation de la dette : 11 109,54 €

Dépenses d'ordre fonctionnement

c/686 – Dotations aux amortissements des charges à répartir : 11 109,54 €

- **Elus 11**
- **Présents :8**
- **Votants : 8**
- **Pour 9**
- **Abstention :0**

Délibération 3 11 07 2024

DEVIS TRAVAUX BATIMENTS

Monsieur le Maire expose

Il a été demandé des devis pour des travaux de rénovation :

- A l'arrière de la salle des fêtes pour une porte coté hangar
- A la salle de « jeu de boules » pour la réfection d'un portail vétuste

Deux entreprises nous ont fait parvenir leur devis

L'entreprise KARABANE & Co pour un total de 4881.28 € TTC

L'entreprise Styl'BAIES pour un total de 5738.48 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

RETIENT la proposition de l'entreprise KARABANE & Co pour un prix TTC de 4881.28 €

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

ADOpte à l'unanimité des membres présents

- **Elus 11**
- **Présents :8**
- **Votants : 8**
- **Pour 9**
- **Abstention :0**

Délibération 4 11 07 2024

ACCORD DE PRINCIPE : ORANGE

Monsieur le maire expose

Orange propose de faire des études afin de pouvoir desservir à l'aide d'une antenne et offrir une couverture pour la téléphonie mobile sur le secteur de Saint-Léon

Un accord de principe est demandé à la commune

Après avoir débattu, Le Conseil Municipal donne son accord de principe au lancement des études et se réserve le droit de se prononcer plus tard sur l'avancement du projet.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

- **Elus 11**
- **Présents :8**
- **Votants : 8**
- **Pour 9**
- **Abstention : 0**

Délibération 5 11 07 2024

CONTRAT DE MAINTENANCE -ENTRETIEN DES LAVE-VAISSELLES

Monsieur le Couédic Christian adjoint au Maire expose :

Nous avons trois lave-vaisselles
Un à la cantine d'école
Un à la salle a des fêtes
Un à l'ancienne cantine

Il serait souhaitable d'avoir un contrat d'entretien pour garantir un parfait nettoyage et la meilleure hygiène

L'entreprise FLAGEUL Hygiène propose un contrat afin de réaliser les opérations courantes d'entretien pour les 3 lave-vaisselles pour la somme de 225.00 € HT / an. Le contrat sera signé pour trois ans et renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation 2 mois avant expiration de la date du contrat

La révision du prix se fera annuellement pour des périodes d'un an au 1^{er} janvier de chaque année suivant l'indice n° 001763852 de la consommation.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de FLAGEUL Hygiène

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire

- **Elus 11**
- **Présents :8**
- **Votants : 8**
- **Pour 9**
- **Abstention :0**

Délibération 6 11 07 2024

Avis parc éolien Saint-Martin

Par arrêté préfectoral du 8 avril 2024, une enquête publique de 31 jours a été ouverte du mardi 7 mai 2024 au jeudi 6 juin 2024 à la mairie de Saint-Martin-Des-Près sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Engie Green Saint-Martin-des -Près, siège social Le Triade II ,225 rue Samuel Morse 34000 MONTPELLIER.

Cette demande d'autorisation est soumise à l'avis du Conseil Municipal de la commune de Merléac.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis FAVORABLE

- **Elus 11**
- **Présents :8**
- **Votants : 8**
- **Pour 9**
- **Abstention :0**

DELIBERATION 7 11 072024

LIGNE DE TRESORERIE

Mr le maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur les offres qu'il a reçues concernant **l'ouverture d'une ligne de trésorerie nécessaire à la consolidation des opérations de trésoreries liées** travaux d'aménagement du bourg

Après avoir délibéré, le conseil Municipal

DÉCIDE :

L'ouverture d'une ligne de trésorerie plafonnée à 100 .000 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Date de validité de l'offre	Variation du taux selon le Marché Montataire. Validité de la proposition : fin de mois
Montant maximum du crédit	100 000,00 €
Date d'entrée en vigueur	A la date de signature du contrat
Durée	12 mois
Indice de référence et marge	Euribor 3 Mois + 1 % <i>Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 mois (08/07) : + 3.699% soit un taux (index + marge) = 4.699%</i>
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Calcul des intérêts	Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu
Commission de Mise en place	0.25% du montant maximal du Crédit, prélevés en une seule fois.
Commission de Non utilisation	Pas de commission de non utilisation
Base de calcul	nombre de jours exacts/365

AUTORISE

Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au contrat

- **Elus 11**
- **Présents :8**
- **Votants : 8**
- **Pour 9**
- **Abstention :0**

Délibération 8 11 07 2024

Remplacement de l'ordinateur des élus

Madame LEMOINE expose

L'ordinateur a disposition des élus est obsolète et non sécurisé ; il est temps de le remplacer
Pour cela, plusieurs propositions ont été demandées à l'EURL LA PUCE INFORMATIQUE
C'est cette entreprise qui a en charge depuis plusieurs années le parc informatique de la Mairie.

Deux propositions ont été émises

1 PC et sa suite bureautique à 1092.40 € TTC

1 Pc et sa suite bureautique à 1232.40 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

DECIDE

De retenir la proposition à 1232.40 € TTC

AUTORISE

Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

- **Elus 11**
- **Présents :8**
- **Votants : 8**
- **Pour 9**
- **Abstention :0**

Liste des Délibérations

Délibération 1 11 07 2024	Décision modificative budget principal n° 1	Adoptée
Délibération 2 11 07 2024	Etalement des IRA dans le cadre du refinancement de la dette bancaire	Adoptée
Délibération 3 11 07 2024	DEVIS TRAVAUX BATIMENTS	Adoptée
Délibération 4 11 07 2024	ACCORD DE PRINCIPE : ORANGE	Adoptée
Délibération 5 11 07 2024	CONTRAT DE MAINTENANCE - ENTRETIEN DES LAVE-VAISSELLES	Adoptée
Délibération 6 11 07 2024	AVIS PARC EOLIEN ST MARTIN	Adoptée
Délibération 7 11 07 2024	LIGNE DE TRESORERIE	Adoptée
Délibération 8 11 07 2024	REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DES ELUS	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Le Maire, Joël CARRÉE

La secrétaire : LUCAS Isabelle